



DIPE/23-967-841 du 15/05/2023

**APPEL A CANDIDATURES : PROFESSEUR-RESSOURCE POUR LES TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME (PR TSA) AU SEIN DE LA MISSION DE REGION ACADEMIQUE POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS (MIRAEP) - ASH ET ECOLE INCLUSIVE - RENTREE SCOLAIRE 2023**

Destinataires : Mesdames et messieurs les professeurs spécialisés S/c Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale - Mesdames et messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : Mme MALLURET - Conseillère technique de région académique pour l'école inclusive : 06 37 26 01 29 - [ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr](mailto:ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr) - M. LOPEZ PALACIOS - Coordinateur mouvement 2nd degré - 04 42 91 74 39 - [mvt2023@ac-aix-marseille.fr](mailto:mvt2023@ac-aix-marseille.fr)

La loi du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance consacre un chapitre à l'École inclusive. Elle crée un grand service de l'École inclusive afin d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves de la maternelle au lycée, qui prenne en compte leurs singularités et leurs besoins éducatifs particuliers.

Afin de contribuer à la mise en œuvre de cet enjeu, **1 poste de professeur-ressource autisme** au sein de la mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers est à pourvoir pour la rentrée scolaire 2023.

Placé sous l'autorité de la conseillère technique ASH au sein de l'équipe de la MIRAEP, l'enseignant recruté exerce pour l'ensemble des questions relatives à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et plus particulièrement celles des élèves en situation de handicap relevant des troubles du spectre de l'autisme.

Les professeurs intéressés sont invités à se reporter à la fiche de poste ci-jointe précisant les modalités de candidature et les conditions d'exercice.

Les candidatures doivent être transmises par e-mail à [mvt2023@ac-aix-marseille.fr](mailto:mvt2023@ac-aix-marseille.fr) dans les 15 jours suivant la publication de cet avis, s/c de l'inspecteur ou du chef d'établissement, selon les consignes ci-dessous :

Objet : POSTE MIRAEP PR TSA – ASH/ECOLE INCLUSIVE 2023 – NOM- PRENOM

Copie à : circonscription ou établissement d'affectation du candidat

Copie à : CTRA ASH : [ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr](mailto:ce.miraep.ctash@region-academique-paca.fr)

Elles doivent comporter :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi de la convocation,
- le dernier rapport d'inspection,
- la fiche jointe comportant l'avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale CCPD ou ASH ou du chef d'établissement et de l'inspecteur disciplinaire (IA-IPR ou IEN/ET)

Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien (convocation adressée par courriel).

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*



## FICHE DE POSTE Année 2023-2024

	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Professeur ressource autisme auprès de la conseillère technique de région académique ASH</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Poste implanté dans les locaux du Rectorat d'Aix-Marseille, Aix-en-Provence
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	Au sein d'un réseau de région académique, le professeur-ressource trouble du spectre de l'autisme (PR TSA) exerce ses missions en académie sous la responsabilité de la CTRA ASH dont il est un collaborateur direct. Il a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants dans le cadre du maillage académique.
	<b>MISSIONS</b>	<b>Conseil et accompagnement des enseignants</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Il apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire. Il contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec TSA.</li><li>➤ Il participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques.</li><li>➤ Il a pour mission de proposer à l'enseignant qui accueille un élève avec des TSA une aide adaptée aux besoins de l'élève.</li></ul> <b>Mise à disposition de ressources au service des adaptations scolaires</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Il informe et fournit des ressources aux enseignants et aux équipes éducatives.</li><li>➤ Il contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec TSA.</li></ul> <b>Intervention en formation initiale et continue</b> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Il intervient dans le cadre des formations sur les TSA inscrites au plan académique ou départemental de formation.</li><li>➤ Il participe à la formation des équipes pédagogiques et éducatives dans le cadre de formations d'initiatives locales.</li></ul>
	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Disposer de bonnes connaissances du système éducatif et du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant</li><li>➤ Disposer d'excellentes connaissances des dispositifs institutionnels, des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap et des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées</li><li>➤ Connaître les répercussions des troubles du spectre de l'autisme sur les apprentissages et les recommandations de la Haute autorité de santé</li><li>➤ Etre capable d'articuler les savoirs théoriques et les pratiques professionnelles : mise en place de stratégies pédagogiques, prise en compte du comportement de l'élève, adaptation du langage ...</li></ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Savoir développer des contenus de formation et des méthodologies de projet</li> <li>➤ Être capable d'animer des groupes de travail regroupant différents partenaires</li> <li>➤ Maîtriser l'environnement numérique</li> <li>➤ Être capable de travailler en équipe</li> <li>➤ Disposer de bonnes capacités à communiquer, de qualités relationnelles et de compétences rédactionnelles et d'adaptabilité</li> <li>➤ Avoir une expérience dans l'enseignement spécialisé et la formation</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	L'enseignant devra prioritairement être titulaire du CAPPEI. Les personnels n'étant pas possesseurs de cette certification peuvent toutefois faire acte de candidature.
	<b>NOMINATION</b>	Les conseillers pédagogiques et chargés de mission relèvent d'une gestion administrative fixée dans le bulletin académique n° 747 du 26 juin 2017. Une lettre de mission est rédigée annuellement.
	<b>REGIME HORAIRE</b>	Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607 heures annuelles.
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les candidatures doivent être transmises par e-mail à <a href="mailto:mvt2023@ac-aix-marseille.fr">mvt2023@ac-aix-marseille.fr</a> dans les 15 jours suivant la publication de l'avis, s/c de l'inspecteur ou du chef d'établissement, selon les consignes ci-dessous:</p> <p>Objet : POSTE MIRAEP PRA – ASH/ECOLE INCLUSIVE 2023 – NOM- PRENOM</p> <p>Copie à : circonscription ou établissement d'affectation du candidat</p> <p>Copie à : CTRA ASH : <a href="mailto:ce.ctash@ac-aix-marseille.fr">ce.ctash@ac-aix-marseille.fr</a></p> <p>Elles doivent comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– un curriculum vitae,</li> <li>– une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi de la convocation,</li> <li>– le dernier rapport d'inspection,</li> <li>– la fiche jointe comportant l'avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale CCPD ou ASH ou du chef d'établissement et de l'inspecteur disciplinaire (IA-IPR ou IEN/ET) ; ce dernier sera demandé par la DIPE s'il ne figure pas dans le dossier.</li> </ul>
	<b>CONTACT</b>	Mme Anne MALLURET, CTRA-ASH : 06 37 26 01 29



ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## FORMULAIRE DE CANDIDATURE – RS 2023

<b>NOM, Prénom :</b>		<b>Né(e) le :</b>
<b>CORPS</b> <input type="checkbox"/> Professeur des écoles <input type="checkbox"/> Professeur certifié <input type="checkbox"/> Professeur agrégé <input type="checkbox"/> Professeur de lycée professionnel <input type="checkbox"/> Autre :	<b>GRADE</b> <input type="checkbox"/> Classe normale <input type="checkbox"/> Hors Classe <input type="checkbox"/> Classe exceptionnelle	<b>ECHELON</b>
<b>DISCIPLINE :</b>		<b>AGS :</b> (ancienneté générale de services)
<b>AFFECTATION ACTUELLE :</b>		
<b>CERTIFICATION OBTENUE :</b> <input type="checkbox"/> CAPPEI		<b>Année d'obtention :</b>
<b>PARCOURS :</b>		

<b>POSTE DEMANDE</b>	
<input type="checkbox"/>	<b>MIRAEP- professeur ressource autisme (PRA)</b>

<b>AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT</b>	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
<b>Motivation :</b>	
Nom, cachet et signature	
Date :	

<b>AVIS DES CORPS D'INSPECTION :</b> <input type="checkbox"/> IA-IPR <input type="checkbox"/> IEN-ET	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
<b>Motivation :</b>	
Nom, cachet et signature	
Date :	

Pièces à joindre :     CV     Lettre de motivation     Rapport d'inspection /RDV de carrière